

Règlement Intérieur

Le présent Règlement Intérieur de l'Association est établi et éventuellement modifié en assemblée générale et est destiné à fixer les divers points non précisés par les statuts et notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Association. Le Règlement Intérieur a la même force obligatoire pour les membres que les statuts de l'Association. Il est constitué par un ensemble de chartes, qui s'adressent chacune à une catégorie d'acteurs particulière de la vie associative.

En voici la liste :

- Les usagers bénéficiaires des accompagnements : Charte des usagers.
- Les praticiens qui accompagnent les usagers : Charte des praticiens.
- Les bénévoles : Charte des Bénévoles.
- Les adhérents : Charte des adhérents.

L'ensemble de ces documents est publié sur le site web de l'Association dès leur mise à jour. Tout adhérent peut en demander un duplicata imprimé sur papier (et de même pour les statuts) sur simple demande par courrier accompagnée de deux timbres au tarif en vigueur, à l'adresse :

Association Scintillae
11 Rue Charles Joseph
RIQUIER 27200 VERNON

A Vernon, le 12/03/2023

Association **Scintillae**, représentée par :
Karine BLANCKAERT, Présidente

